

Date de convocation : 28.04.2021

Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre présents : 13

Nombre de votants : 15

Nombre exprimés : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOS MASOS**

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-005

OBJET : CINE RENCONTES -PROJECTIONS PLEIN AIR JUILLET ET AOUT 2021

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l' offre de l' association Ciné-rencontres pour la diffusion de films en plein air dans le cadre d' un accord avec la communauté de communes . Il informe qu'une participation financière serait demandée à la commune à hauteur de 200€ et une billetterie pour le public à hauteur de 5€/personne de + de 12 ans.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

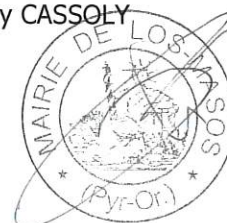
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du dossier , à l' unanimité

D E C I D E

- 1°- D INSCRIRE LA COMMUNE A CE PROGRAMME AFIN DE PERMETTRE A LA POPULATION DE BENEFICIER DE CETTE DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE EN PLEIN AIR PENDANT LES MOIS DE JUILLET AOUT 2021 SAUF CAS DE FORCE MAJEURE LIEE A LA CRISE SANITAIRE.
- 2°- DE VERSER UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L ASSOCIATION CINE RENCONTRES A HAUTEUR DE 200€
- 3°-AUTORISE M.LE MAIRE A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A L APPLICATION DE CETTE DECISION .

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY



Date de convocation : 28.04.2021
Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre présents : 13
Nombre de votants : 15
Nombre exprimés : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOS MASOS

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-006

OBJET : -AUTORISATION D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu' il est nécessaire de fixer les conditions d' occupation de la Place de La République dans sa totalité compte tenu de la crise sanitaire COVID et des protocoles sanitaires qui seront imposés lors de la réouverture des terrasses afin de pouvoir disposer un maximum de tables et chaises aux distances réglementaires.
Il invite le conseil municipal à délibérer.

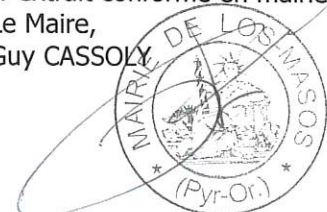
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du dossier , à l' unanimité

DECIDE

- 1°- D AUTORISER M.LE MAIRE A DELIVRER , APRES PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE , L AUTORISATION D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE , DANS SA TOTALITE COMPTE TENU DES PROTOCOLES SANITAIRES A RESPECTER , CE A COMPTER DU 19 MAI 2021 POUR UNE DUREE DE 1 AN.
- 2°- PRECISE QUE LA PARTIE BANC PUBLIC DEFINIE AU PLAN ANNEXE A LA PRESENTE SERA LAISSEE LIBRE POUR LE PUBLIC .
- 3°- PRECISE QUE LA MAIRIE DISPOSERA DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE POUR LES MANIFESTATIONS HABITUELLES ET OCCASIONNELLES FIXEES DANS LE CADRE DES ANIMATIONS CEREMONIES ET/OU ACTIVITES CULTURELLES , SANS QU AUCUNE INDEMNITE NE PUISSE ETRE DEMANDEE A LA MAIRIE ET QUI SERONT PRECISEES DANS LA CONVENTION AOT.
- 4°- MAINTIENT LA REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A 25€/MOIS
- 5°-AUTORISE M.LE MAIRE A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A L APPLICATION DE CETTE DECISION . NOTAMMENT LA SIGNATURE DES AOT.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY



Date de convocation : 28.04.2021
Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre présents : 13
Nombre de votants : 15
Nombre exprimés : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOS MASOS

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-007

OBJET : -LEVEE EXONERATION LOYERS LOCAUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS EMPECHES D EXERCER – CRISE SANITAIRE COVID19

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 22122021-002 par laquelle le conseil municipal avait décidé d'exonérer de loyer les professionnels et associations locataires de locaux professionnels communaux et empêchés d'exercer leurs activités à cause de la crise sanitaire covid 19 ce jusqu'à nouvel ordre.

Compte tenu de la levée des restrictions professionnelles prévues à compter du 19.05.2021 (activités bar restaurant, spectacles notamment), il demande au conseil municipal de délibérer sur la suite à donner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du dossier, à l'unanimité

DECIDE

- 1°- COMPTE TENU DE LA REPRISE D ACTIVITES PREVUE AU 19.05.2021, DE REPRENDRE L ORDONNANCEMENT A COMPTER DU 01.06.2021 DES LOYERS DES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS SUIVANTS : - SAS CETHEMA BISTROT Snack
ET ASSOCIATION CIELO Spectacles
- 2°-AUTORISE M.LE MAIRE A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A L APPLICATION DE CETTE DECISION .

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY



Date de convocation : 28.04.2021
Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre présents : 13
Nombre de votants : 15
Nombre exprimés : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOS MASOS

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-001

OBJET : PLAN VELO -ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE CEREMA ET DEMANDE AIDE FINANCIERE A LA REGION POUR ETUDE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu' il serait souhaitable que la commune bénéficie d'une étude technique et financière du CEREMA qui intervient pour la communauté de communes Conflent Canigo dans le cadre du plan vélo lancé par la communauté de communes. Il indique que la prestation pour Los Masos doit faire l' objet d' un avenant à la convention d'assistance à maîtrise d' ouvrage passée entre la communauté de communes et le CEREMA. L' objectif des propositions du plan cyclable serait de trouver une connexion cyclable avec Prades et de relier tous les hameaux entre eux afin de permettre la diminution des déplacements carbonés. Le montant de l' étude pour la commune s'élève à 2991€ HT soit 3589.20€ TTC. Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 1 voix contre

D E C I D E

- 1°- D' obtenir une étude du CEREMA en vue de recueillir des propositions d' aménagements cyclables sur le territoire de la commune et l' étude financière liée à ces éventuels aménagements.
- 2°-Approuve l' offre tarifaire du CEREMA pour la somme de 2991€ HT soit 3589.20€ TTC
- 3°- Sollicite une aide financière auprès de la Région pour le financement de cette étude
- 4°- Précise que le projet devra être présenté en mairie de Los Masos ; il sera soumis à la décision du conseil municipal qui devra valider le ou les tracés
- 5°- Autorise M.le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l' application de cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY



Date de convocation : 28.04.2021
Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre présents : 13
Nombre de votants : 15
Nombre exprimés : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOS MASOS**

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-002

OBJET : RENOVATION THERMIQUE PARC LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu' il serait souhaitable de solliciter l' aide de la région Afin de pouvoir réaliser les travaux de rénovation thermique du parc des logements communaux. Il présente l' estimatif des travaux établi par M. BAUDET économiste Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l' unanimité

D E C I D E

- 1°- APPROUVE LE PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DU PARC DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR UN MONTANT DE 61 169€ HT SOIT 73 408.80€TTC
- 2°- SOLLICITE AUPRES DE LA REGION OCCITANIE UNE SUBVENTION LA PLUS ELEVEE POSSIBLE AFIN DE REALISER CETTE OPERATION
- 3°-AUTORISE M.LE MAIRE A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A L APPLICATION DE CETTE DECISION

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY



Date de convocation : 28.04.2021
Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre présents : 13
Nombre de votants : 15
Nombre exprimés : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOS MASOS**

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-003

OBJET : demande de réalisation de travaux box cave coopérative -CIELO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la compagnie CIELO, locataire local Box cave coopérative, relative à la réalisation de travaux d'aménagement intérieur du local qui répondraient à leurs besoins d'aménagement dont il présente les projets et les couts .

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

D E C I D E

1°- Compte tenu de l'aide indirecte apportée par la commune aux professionnels et associations locataires de la commune de LOS MASOS, par l'exonération des loyers décidée durant 8 mois pendant la crise sanitaire COVID et la perte de recettes locatives pour le budget communal, non compensée,

DE NE PAS POUVOIR PRENDRE EN CHARGE LES TRAVAUX DEMANDES PAR L'ASSOCIATION CIELO

2°-AUTORISE M.LE MAIRE A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A L'APPLICATION DE CETTE DECISION

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY



Date de convocation : 28.04.2021
Date d'affichage : 28.04.2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre présents : 13
Nombre de votants : 15
Nombre exprimés : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOS MASOS**

SEANCE DU 04 MAI 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un et le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ LAUBIES A./ DUHAUVELLE C./ ALAUX F./ BOUCHEZ F./ CHEVALLIER C./ SANMARTI J.P./ ERTVELD M./ COTTEREAU L./ PAYRE G./ GUIDI B. / PLAZA G. / DUBOIS B.

ABSENTS EXCUSES: ESCUDERO C. / BARBOYON C.

PROCURATIONS : Patrice BARBOYON a donné procuration à Guy CASSOLY
Cédric ESCUDERO a donné procuration à Geoffrey PAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PAYRE Geoffrey

Délibération n° 04052021-004

OBJET : APPEL A PROJET -CONSEILLER NUMERIQUE France SERVICE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l' appel à projet lancé par l' Etat relatif à la possibilité de recourir à un conseiller numérique, formé et financé par l' Etat pour une durée limitée . Il fait part du cahier des charges de cet appel à projet et de la consultation de la population réalisée afin d' analyser le besoin de la population.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du dossier , à l' unanimité

D E C I D E

1°- Compte tenu du besoin d une partie de la population qui rencontre des difficultés face à la dématérialisation des procédures administratives, souhaite répondre à l' appel à projet afin de pouvoir disposer d' un conseiller numérique à temps partiel (2j/semaine) pour aider la population à accéder au numérique et s engage à mettre à disposition un local connecté et un équipement pour mener à bien cette mission au service de la population.

2°-AUTORISE M.LE MAIRE A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A L APPLICATION DE CETTE DECISION .

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait conforme en mairie,
Le Maire,
Guy CASSOLY

